

**Inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique**  
CDA de la Rochelle (CDA LR)

Réunion de terrain avec le groupe d'acteurs locaux et les exploitants -

12 février 2015 à **CROIX-CHAPEAU**

dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Liste des personnes présentes**

Le tableau ci-dessous en donne la composition :

NOM Prénom	Fonction/structure	Présent/excusé
<b>Membres du groupe d'acteurs locaux</b>		
Patrick BOUFFET	Maire de la commune de Croix-Chapeau	Présent
Jean-Pierre JAMMET	Propriétaire foncier	Présent
Jean-Paul RENARD	Agriculteur	Présent
René CHAUVEAU	Mémoire d'avant remembrement	Absent
Georges CHAUVEAU	Chasseur	Présent
Jean-Michel DOUET	Représentant association de chasse	Absent
Marie LAUDE	Représentant LPO	Présente
Christophe RICHARD	Elu	Absente
Danielle WOLTER	Elue	Absente
Annick BOISSARD	Agricultrice	Présente
Christian AUDOUIN	Randonneur	Absent
Christian GRIMPET	Représentant CLE	Absent
Pierre-Jean ALEM	ONEMA	Absent
Henri BONNET	Représentant propriété foncière	Absent
Alain ROUSSET	Représentant propriété forestière	Absent
<b>Représentants techniques</b>		
Denis ROUSSET	SAGE Charente	Excusé
Caroline SANDNER	IIBSN	Excusée
Ludovic LUCAS	FMA	Excusé
Stéphane GILBERT	CDA - Service Environnement	Présent
Anne-Laure BARON	CDA - Service Etudes Urbaines	Excusée
Mélissa SEIGNEUR	CDA - Service Eau Assainissement	Absente
Clémence OLLIVIER	Biotope	Présente

Nombre de pages : 11

## Introduction

---

Le groupe d'acteurs locaux se retrouve en mairie de Croix-Chapeau pour présenter l'objet de la réunion et définir les sites test sur lesquels le bureau d'études BIOTOPE représenté par Clémence OLLIVIER présentera la méthodologie de terrain. Stéphane GILBERT rappelle la démarche employée ainsi que le contexte dans lequel elle s'inscrit. Il précise que cette réunion de terrain a une visée pédagogique et vise à montrer aux acteurs locaux la démarche qui sera mise en œuvre sur le terrain pour mener à bien l'inventaire des zones humides. Il ajoute que lors de la première réunion, un travail avait été réalisé par le groupe d'acteurs locaux autour d'un atlas cartographique sur lequel le bureau d'études avait pré-identifié des secteurs potentiellement humides. L'objet est de soumettre ces premiers éléments à l'avis des acteurs locaux et ainsi de corriger ou ajouter des informations utiles à l'inventaire.

Clémence OLLIVIER distribue alors aux membres du GAL présents, la carte de synthèse des échanges retranscrits sur carte.

## Sites visités

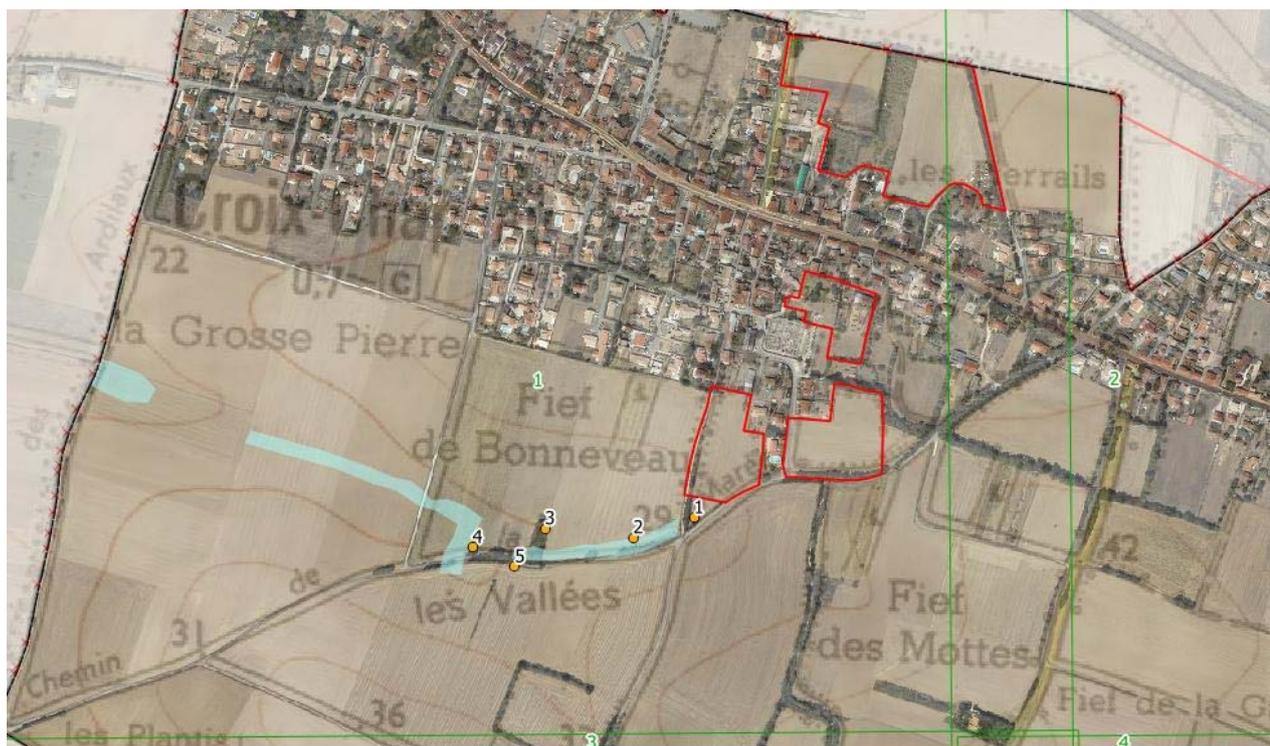
---

L'ensemble du groupe d'acteurs se rend ensuite sur le terrain dans le secteur des vallées là où une zone inondable a été observée. Clémence OLLIVIER précise que l'objectif est de vérifier à l'aide d'éléments du paysage, de végétation et de carottage de sol si le secteur peut être ou non considéré comme de la zone humide.



Figure 1 : Photographie du groupe d'acteurs locaux lors de la réunion pédagogique de terrain

## Secteur 1 : Les vallées (1 : 7000<sup>ème</sup>)



*Remarque : les zones en rouge indiquent les zones à urbaniser*

Avant d'expliquer les aspects pédologiques, une première approche paysagère du secteur indique qu'on est dans un secteur de plaine agricole avec de nombreuses cultures. Le relief est assez marqué. La zone inondable se situe en bas du versant agricole. Aucun cours d'eau n'est observé dans le secteur, les seuls éléments hydrauliques recensés étant des fossés routiers.

La première parcelle expertisée est cultivée en blé. Le bas de parcelle a été signalé comme inondable par le groupe d'acteurs locaux lors de la réunion de lancement de l'inventaire. Ce caractère inondable est confirmé, non pas par la présence d'eau du fait des conditions météorologiques plutôt sèches en amont de la visite, mais par la présence d'une couverture végétale clairsemée par endroits. La végétation ne peut être considérée en l'état comme un élément de diagnostic. Clémence OLLIVIER rappelle en effet que seule la végétation spontanée peut être considérée comme indicatrice. On entend par végétation spontanée, les plantes qui s'installent de façon naturelle sur une parcelle donnée. Elle précise que dans ce cas, l'expert zones humides procédera à des carottages de sol pour vérifier la nature hydromorphe du sol. On entend par hydromorphie les traces de présence prolongée d'eau dans un sol donné.

Clémence OLLIVIER présente un visuel indiquant quels sont les types de traits que l'expert recherche dans un sol.

## ANALYSE PEDOLOGIQUE

### Les CRITERES

#### ☐ Traits d'hydromorphie

- ✓ Taches « rouilles »  
= accumulation d'oxydes de fer



- ✓ Taches « blanches »  
= départ du fer

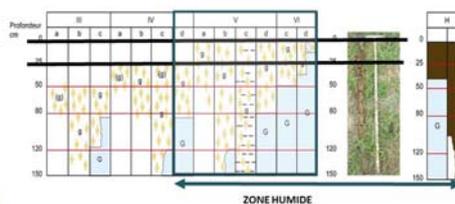


- ✓ Concrétions noires  
= oxydes de fer et de manganèse

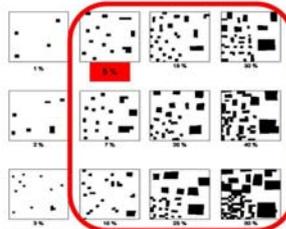


### Les SEUILS

#### ☐ Profondeurs d'apparition de l'hydromorphie (arrêté du 24 juin 2008 modifié)



#### ☐ Intensité de l'hydromorphie



Les sols de zones humides sont en effet caractérisés par la présence de traits d'hydromorphie. Le sol d'une zone humide se ressuie lentement ce qui induit des réactions chimiques notamment avec le fer contenu dans le sol. En cas d'alternance de phases d'engorgement plus ou moins prolongées et d'assèchement, le fer s'oxyde, migre, ce qui génère l'apparition de traces rouille dans le sol et des traces de déferrification. La déferrification est la manifestation du départ du fer à certains endroits de la matrice : il y a une perte de couleur et le sol paraît plus clair voire gris / blanc.

En cas d'engorgement plus prolongé, le fer au contact de l'eau est présent sous une forme réduite ce qui confère à l'horizon concerné une couleur bleu-gris caractéristique. Elle présente ensuite un troisième type de sol incluant les sols dits tourbeux caractérisés par une accumulation de matière organique peu décomposée et ainsi très fibrique sur plusieurs centimètres de profondeur. Clémence OLLIVIER précise que ces deux derniers types de sol ne seront pas rencontrés fréquemment sur le territoire de la CDA de la Rochelle.

Stéphane GILBERT réalise le sondage pédologique n°1 à l'aide de la tarière. Le carottage est interrompu à 70 cm du fait d'un refus de tarière. Le sondage met en évidence un sol argilo-calcaire de groie. En dehors des 10 premiers cms de sol un peu plus organiques plus brun, le profil réalisé est homogène. Aucun éclaircissement particulier n'est observé en profondeur. Seule la teneur en débris calcaire varie selon la profondeur du fait de la présence de la banche calcaire.



Figure 2 : Carottage réalisé dans la première parcelle révélant la présence d'un sol de groie non hydromorphe

Clémence OLLIVIER conclut en la présence d'un sol non hydromorphe non caractéristique de zone humide.

Le groupe se rend ensuite sur la zone inondable signalée au sud du Fief de Bonneveau. Les parcelles agricoles expertisées sont toutes plantées en blé. Le relief de la zone y est assez marqué comme l'illustre la photographie suivante :



Figure 3 : Positionnement de la zone inondable

Le caractère inondable est également confirmé par le caractère clairsemé de la couverture végétale en bas de parcelle. Là encore, la végétation ne peut être prise en considération car aucune végétation spontanée ne s'exprime. Le travail de l'expert sera donc basé sur la réalisation de plusieurs carottages de sol. Une série de 4 sondages est réalisée le long de la zone inondable.

Stéphane GILBERT réalise le sondage n°2 dans le point le plus bas de la parcelle observé sur le terrain. Le carottage est interrompu à 50 cm du fait d'un refus de tarière. Le sondage met en évidence un sol argilo-calcaire de groie. En dehors des 10 premiers cms de sol un peu plus bruns, le profil réalisé est relativement homogène. Aucun éclaircissement particulier n'est observé en profondeur dans la matrice du sol. Seule la teneur en débris calcaires varie selon la profondeur du fait de la présence de la banche calcaire.



Figure 4 : Sondage n°2 réalisé dans l'emprise de la zone inondable

Clémence OLLIVIER conclut en la présence d'un sol non hydromorphe non caractéristique de zone humide.

Le sondage n°3 est réalisé en bordure d'une petite frênaie dans un secteur récemment inondé sur lequel le blé est clairsemé et on observe la présence d'algues vertes d'eau douce. Pendant que Stéphane GILBERT réalise le carottage, Clémence OLLIVIER recense la végétation qui s'exprime dans la frênaie. En effet, la frênaie est située au même niveau topographique que la parcelle adjacente dans l'emprise de la zone inondable. La végétation spontanée qui s'y exprime pourrait être indicatrice en cas de présence d'une zone humide. Ont été observés du Lierre (*Hedera helix*), de l'Herbe à robert (*Geranium robertianum*), du Gaillet gratteron (*Galium aparine*), du Gouet d'Italie (*Arum italicum*) ou encore de l'Iris fétide (*Iris*

*foetidissima*). Aucune de ces espèces n'est indicatrice de zones humides. L'examen de la végétation ne permet donc pas de classer la frênaie en zone humide.

Le sondage n°3 révèle la présence d'un sol argilo-limoneux plutôt frais du fait du ressuyage probablement récent du terrain. La profondeur de sondage est de 50 cm limité par un refus de tarière observé à la même profondeur que pour le carottage précédent. La matrice du sol est plutôt brune, homogène avec des débris calcaires plutôt fins. Aucun trait d'hydromorphie n'y a été observé.



Figure 5 : Sondage n°3 réalisé dans l'emprise de la zone inondable

Clémence OLLIVIER conclut en la présence d'un sol non hydromorphe non caractéristique de zone humide.

Un autre sondage complémentaire est réalisé dans l'emprise de la zone inondable qui constitue le point bas de la parcelle. Il révèle à nouveau la présence d'un sol de groie argilo-calcaire sans traits d'hydromorphie avec un refus de tarière aux alentours de 50 cm de profondeur.

Clémence OLLIVIER conclut en la présence d'un sol non hydromorphe non caractéristique de zone humide.

De façon plus générale, au regard des différents sondages réalisés, elle conclut au caractère non humide de la zone inondable des vallées au titre de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2009. Des sondages complémentaires restent toutefois nécessaires au sud du lieu-dit la Grosse Pierre.



Figure 6 : Sondage n°4 réalisé dans l'emprise de la zone inondable

Une autre parcelle située de l'autre côté du chemin de la Marée avait été signalée par l'un des membres du groupe d'acteurs comme inondée temporairement. La parcelle concernée est une culture récemment retournée. Le point bas de cette parcelle est assez humide en surface et se matérialise par une terre dite « grasse ».

Stéphane GILBERT réalise un cinquième sondage sur cette parcelle. Le carottage révèle à nouveau la présence d'un sol argilo-calcaire de couleur brune typique des groies homogène, sans traces d'hydromorphie. Un refus de tarière est constaté à 40 cm.

Clémence OLLIVIER conclut en la présence d'un sol non hydromorphe non caractéristique de zone humide.

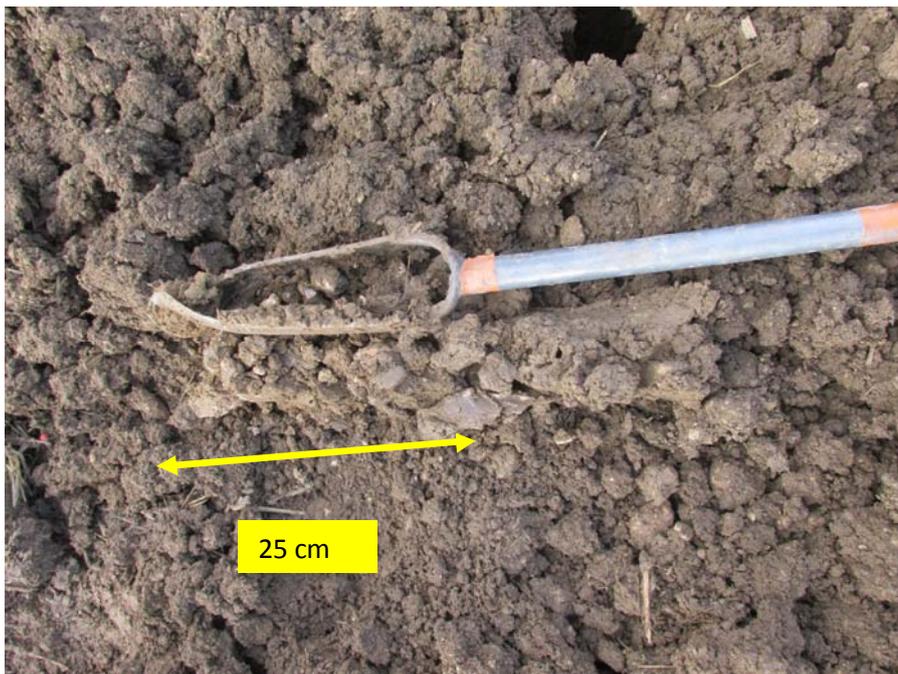


Figure 7 : Sondage n°5 réalisé en face de la zone inondable de l'autre côté du chemin des marées

Secteur 2 : Nord-Ouest du bourg / limite La Jarrie (1 : 5000<sup>ème</sup>)



Après avoir réalisé une série de sondages dans le secteur des vallées, le groupe se rend sur une parcelle cultivée en limite de commune avec La Jarrie. Cette parcelle ressortait comme zone potentiellement humide dans la pré-analyse réalisée par le bureau d'études BIOTOPE, mais ne semblait pas humide pour les membres du groupe d'acteurs locaux. La présence de carrières en eau est signalée à proximité de ce secteur par M. RENARD.

Deux sondages ont été réalisés sur cette parcelle.

Le premier des sondages a été réalisé dans la culture au point le plus bas identifié. Le sol de la parcelle paraît plus sec que sur les autres terrains prospectés. Un refus de tarière est constaté à 25 cm indiquant la présence d'un horizon compact assez proche de la surface du sol. Le profil révèle la présence d'un sol argilo-calcaire avec des débris assez grossiers et une matrice brune homogène sans traits d'hydromorphie.

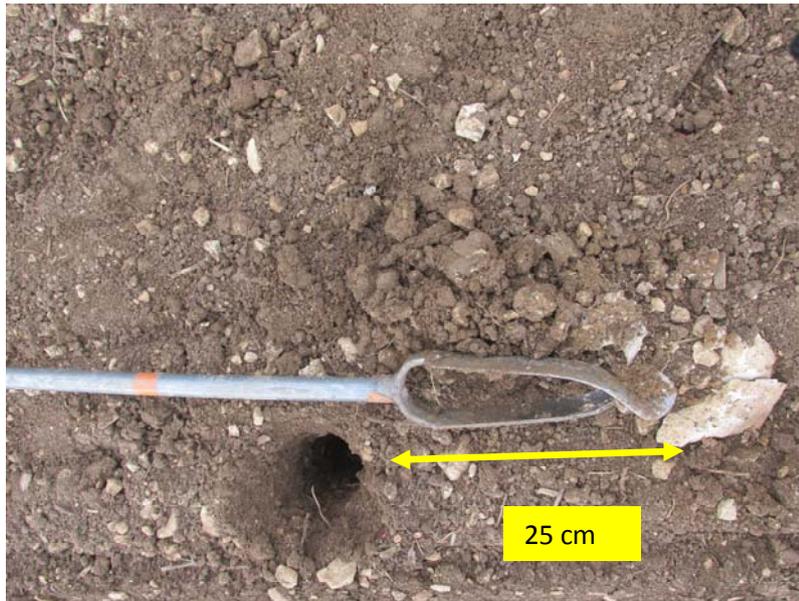


Figure 8 : Sondage n°6 réalisé en face de la zone inondable de l'autre côté du chemin des marées

Clémence OLLIVIER conclut en la présence d'un sol non hydromorphe non caractéristique de zone humide.

Le second sondage est réalisé en bordure de la parcelle sur un sol peu travaillé. Le profil révèle, là encore, la présence d'un sol argilo-calcaire avec une matrice brune homogène sans traits d'hydromorphie. Un refus de tarière est constaté aux alentours de 35 cm.

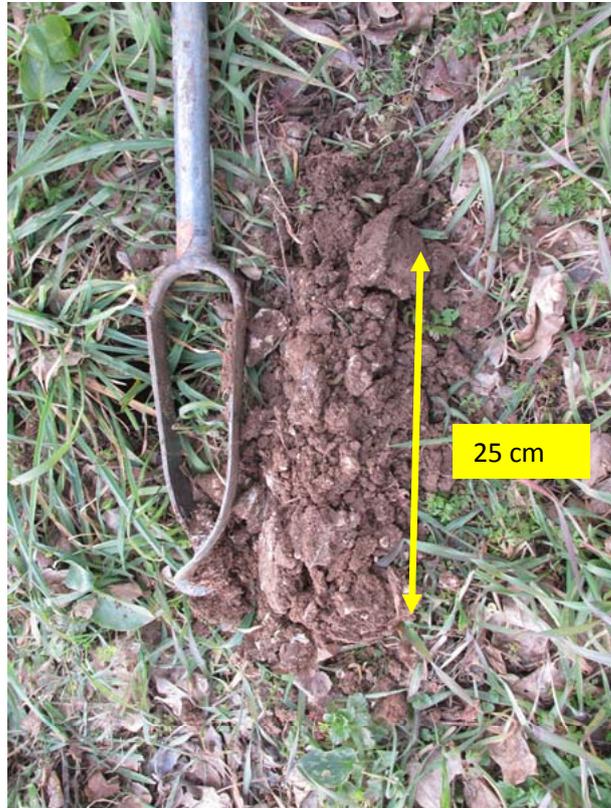


Figure 9 : Sondage n°5 réalisé en face de la zone inondable de l'autre côté du chemin des marées

Clémence OLLIVIER conclut en la présence d'un sol non hydromorphe non caractéristique de zone humide.

## Conclusion et prochaines étapes

---

Aucune zone humide n'a été observée sur la commune de Croix-Chapeau parmi les parcelles prospectées sur critère pédologique. Le caractère cultivé des parcelles prospectées n'a pas permis de procéder à une caractérisation sur la base de la végétation.

Malgré la présence d'une zone en eau au sein de cette parcelle, celle-ci a été identifiée comme inondable mais non humide.

Clémence OLLIVIER et Stéphane GILBERT signalent aux différents participants que les prospections seront menées au printemps 2015. Il est convenu que l'expert informe la mairie de la date retenue pour les inventaires afin que l'information puisse être diffusée aux participants. Deux participants souhaitent être avertis par téléphone de la réalisation des expertises. Il s'agit de Mme BOISSARD et de Mr CHAUVEAU. Les autres participants recevront un courriel environ 15 jours avant le passage des experts pour les informer des expertises.

Rédaction : Clémence OLLIVIER

Relecture : Anne-Laure BARON et Stéphane GILBERT